

Monsieur Jean-Marc AYRAULT  
Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 19 décembre 2012

Monsieur le Premier ministre,

Le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature a pris connaissance d'un arrêté, signé sans aucune concertation préalable par le Ministre du Redressement productif et publié au Journal Officiel le 11 décembre 2012, octroyant à la société REXMA un permis d'exploitation minière sur la Crique Limonade, en Guyane.

Ce secteur figure pourtant dans une zone interdite à l'exploitation minière du Schéma Départemental d'Orientation Minière (SDOM), approuvé par le Décret n° 2011-2105 du 30 décembre 2011 et entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ce schéma avait fait l'objet d'une large concertation avec tous les acteurs, à laquelle nous avons participé. Le périmètre d'exploitation concerne en effet une zone naturelle d'intérêt écologique avec une biodiversité remarquable.

Ce secteur, inclus dans la zone d'adhésion du Parc amazonien de Guyane, aura des impacts dans la zone cœur de ce parc national, puisque l'exploitation sera réalisée en amont et à proximité immédiate du bassin versant de la Crique Limonade qui en est partie intégrante (pollution au mercure, perturbation des cours d'eaux par les sédiments, etc...).

Il suscite enfin des oppositions parmi les élus guyanais et les habitants de la commune de Saül, située tout près de l'exploitation, qui se sont engagés dans une politique de développement durable du territoire basée notamment sur la valorisation touristique du patrimoine naturel.

Cette décision nous apparaît donc incompatible avec les textes en vigueur. Elle est en contradiction avec les objectifs des concertations actuellement menées sur la réforme du Code minier et la charte du Parc amazonien de Guyane.

Nous vous demandons donc d'annuler le permis d'exploitation récemment accordé et de réaffirmer les impératifs de préservation de la biodiversité, énoncés dans votre discours de clôture à la Conférence Environnementale, dans cette collectivité d'outre-mer où la France porte une responsabilité internationale particulière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.



Christophe LEFEBVRE  
Président